



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN.

Excusés : Christiane URKIA-MARTIN, Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 42-2022 – FONDS DE CONCOURS CAPB : ATTRIBUTION FOND DE CONCOURS PLAN DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES

Rapporteur : M. Patrick ALLEGROTTI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 et prolongé par délibération OJ38 du 18 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24/09/2022 par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « Projet structurant » de 8 000 € pour développement des mobilités douces – phase 1 suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 12 décembre 2022,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de :

ARTICLE 1^{er} : **APPROUVER** l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Projet structurant » de 8 000 € pour développement des mobilités douces – phase 1;

ARTICLE 2 : AUTORISER Madame la Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe, et tous documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 19 décembre 2022

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

